

Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis 78/15

Demande d'un crédit de CHF 4'230'000.- pour la réalisation d'un bâtiment abritant une cantine scolaire, un espace dédié à l'accueil parascolaire et 3 salles de classe.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée de ce préavis est composée de Madame Anita Rihs, Messieurs Daniel Bujard, Blaise Cartier et Terence Gale et de Madame Ursula André (rapporteur).

Elle s'est réunie à 5 reprises, les 30 novembre et 21 décembre 2015, ainsi les 18 et 27 janvier et le 3 février 2016. Monsieur Daniel Bujard était excusé à la séance du 21 décembre 2015. Lors de la rencontre du 18 janvier 2016, Mesdames les Municipales Dominique-Ella Christin et Violeta Seematter, ainsi que Monsieur Patrick Vallat, architecte du bureau d'assistance au maître de l'ouvrage (BAMO) se sont joints à la Commission. Nous les remercions d'avoir répondu à toutes nos questions.

Nous remercions également la COFIN qui a examiné l'aspect financier de ce préavis. Lors de notre séance du 3 février 2016. Monsieur Daniel Friedli est venu nous transmettre les avis de sa commission et nous lire son rapport concernant les préavis que notre commission a étudiés. Il est joint à nos deux rapports.

Rappel: dans un premier temps la Municipalité avait pensé pouvoir transformer l'actuel bâtiment du Pavillon de la Combe. Mais, il s'est vite avéré que les coûts d'une transformation de ce bâtiment, pour en faire celui dont Prangins a besoin, seraient disproportionnés et qu'une nouvelle construction s'imposait.

En septembre 2014, notre commission avait déjà rapporté concernant le crédit d'étude de CHF. 320'000.-, plébiscité à une très grande majorité (43 oui et une abstention) par le Conseil communal, tout comme les grandes options sur les projets du site de La Combe (effectuer les travaux conjointement). Et c'est maintenant, logiquement, que nous est demandé un crédit de CHF 4'230'000.- pour la réalisation d'une cantine scolaire, d'un espace dédié à l'accueil parascolaire et de 3 salles de classe.

Lors de notre rapport sur le préavis municipal n°60/14, nous avons signalé que l'analyse globale de l'ensemble du projet n'était pas achevée. Une première estimation du coût de CHF 3'600'000.- avait été avancée, montant qui correspondait à l'estimation de l'appel d'offre fonctionnelle.

Or ce coût global est maintenant devisé avec précision : CHF 320'000.- pour le crédit d'étude auquel s'ajoute le crédit de construction de CHF 4'230'000.-, soit un montant total de CHF 4'450'000.- La différence est donc de CHF 950'000.- soit env. 26%.

Cette augmentation s'explique notamment par un devis plus précis (après 95% des retours des soumissions), des modifications de l'avant-projets liés, entre autre, aux demandes des

utilisateurs ainsi que des règlements en vigueur (principalement contraintes de sécurité et de normes légales exigeantes), la conception de la chaufferie revue pour être opérationnelle pour les deux bâtiments, l'ajout de certains éléments non pris en compte dans l'enveloppe financière initiale de l'appel d'offre fonctionnelle. L'ensemble du mobilier et du mobilier d'exploitation, ainsi que les aménagements extérieurs aux abords directs des nouvelles constructions sont compris dans le crédit demandé.

En prenant en compte la globalité des travaux pour le bâtiment de la cantine avec ceux pour l'Ancienne Administration, la différence totale des coûts est de 14,6%.

Pour mémoire, la marge de précision admise lors d'un estimatif initial, nécessaire à la mise en place de l'appel d'offre, est de l'ordre de 20% à 25%.

L'adhésion du Canton de Vaud au concordat HarmoS et la votation populaire sur la journée continue de 2009 impliquent, comme nous le rappelle le préavis 78/15, que la Commune prenne en charge les enfants, en âge de scolarité obligatoire, depuis le matin avant les cours (selon leur âge), jusqu'au retour des parents le soir.

Il est vrai que ces dernières années, notre commune a beaucoup investi dans les constructions pour les enfants en âge de scolarité. Malgré ces efforts, elle accuse un certain retard sur les constructions pour l'accueil parascolaire. Le foyer des Morettes, qui sert actuellement de cantine provisoire, n'a pas été prévu pour cette affectation. Les sociétés locales ou autres locataires potentiels ne sont guère ravis d'attendre le vendredi en fin d'après-midi pour aménager les locaux pour leurs activités du week-end.

La commission a revu l'ensemble des plans et a apprécié les changements qui ont été prévus, afin d'affiner l'avant-projet initial. L'ensemble est cohérent, y.c. les trois salles de classe qui seront, selon la Municipalité, rapidement occupées. Il se situe à proximité immédiate de l'école, ce qui va faciliter grandement la mise en œuvre d'une journée continue des élèves.

Le rapport positif de la COFIN a conforté notre opinion par rapport à la construction de ce projet nécessaire au développement de notre commune.

De plus, il est en cohérence avec la démarche « Cité de l'énergie » poursuivie par la Municipalité.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la commission unanime vous demande Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Prangins

vu le préavis municipal n°78/15, concernant la demande d'un crédit de **CHF 4'230'000.-** pour la réalisation d'un bâtiment abritant une cantine scolaire, un espace dédié à l'accueil parascolaire et trois salles de classe,

vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

ouï les conclusions de la commission chargée d'étudier cet objet,

attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide

- 1) d'adopter le préavis municipal n°78/15 concernant la demande d'un crédit de **CHF 4'230'000.-** pour la réalisation d'un bâtiment abritant une cantine scolaire, un espace dédié à l'accueil parascolaire et trois salles de classe,
- 2) d'accorder un crédit de **CHF 4'230'000.-** ,
- 3) de financer cette opération avec notre trésorerie courante ou par le biais d'un emprunt,
- 4) de porter au budget de fonctionnement, durant 30 ans, la somme de **CHF 141'000.-** par année au titre d'amortissement du crédit de construction.

Prangins, le 3 février 2016

La commission chargée du préavis n° 78/15

Anita Rihs : Daniel Bujard :

Blaise Cartier : Terence Gale :

Ursula André (rapporteur) :